



**Direction Départementale des territoires et de la mer
Service des procédures environnementales**

Installations classées pour la protection de l'environnement

Complexe technique de l'environnement (CTE), société VALBOM à Bègles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 9 mars 2021, une enquête publique est prescrite sur la demande formulée par la société VALBOM en vue d'obtenir l'autorisation d'apporter des modifications au complexe technique de l'environnement (CTE), située sur le territoire de la commune de Bègles

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant l'enquête qui se déroulera **du 29 mars 2021 au 12 avril 2021 inclus**, le dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné de ses avis sera déposé à la mairie de Bègles où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr, rubrique « publications légales » « enquêtes publiques ».

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicités auprès du responsable de projet : M. Pierre de ROCHEMONTEIX, Directeur Technique, société VALBOM, pierre.de-rochemonteix@veolia.com

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Bègles,.
- par mail à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr.

Ces observations seront consultables sur le site internet de la Préfecture pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, M. Maurice CAPDEVIELLE-DARRE, Inspecteur des Installations Classées, Ministère de la Défense, retraité, sera présent à la mairie du lieu d'enquête :

- **Lundi 29 mars 2021 de 13h00 à 16h00**
- **Mercredi 7 avril 2021 de 14h00 à 17h00**
- **Lundi 12 avril 2021 de 15h00 à 18h00**

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative – Accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de Bordeaux, Cité municipale – 4 rue Claude Bonnier – 33 045 Bordeaux Cedex, à la DDTM et sur le site internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales.

La Préfète est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.
